

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1350

présenté par  
M. Giscard d'Estaing

-----  
**ARTICLE 17 TER A**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à l'exception des départements dans lesquels la majorité du conseil d'administration de l'Association départementale pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles aura décidé du maintien de son activité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les ADASEA permettent de recueillir des dotations venant des collectivités territoriales ou des fonds européens sur la base de la proximité aux territoires ce qui ne serait pas nécessairement possible dans une autre configuration.